

Entreprises : participez au Défi Mobilité du 19 au 25 mai !



Pour la 7ème année consécutive, Grand Lieu Communauté s'engage dans le Défi Mobilité et invite les entreprises, administrations et collectivités du territoire à y participer.

Testez, découvrez, et valorisez vos trajets en vélo, trottinette ou transports en commun... le télétravail aussi est pris en compte. À chacun sa solution !

Du 19 au 25 mai, pour aller au travail, laissez la voiture au garage !

Pour la 7ème édition du défi, Grand Lieu Communauté s'engage à nouveau

en faveur de l'écomobilité dans les trajets-domicile travail.

Organisé par l'association Alisée en partenariat avec l'ADEME et la Région Pays de la Loire, le Défi Mobilité est avant tout une aventure collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail.

Le défi mobilité, c'est quoi ? Durant cette semaine de défi, les salariés des établissements de Grand Lieu sont invités à se mobiliser pour mettre en avant l'écomobilité et ainsi « laisser la voiture individuelle au garage » lors des déplacements domicile-travail. Covoiturage, vélo, trottinette, transports en commun, marche, ou encore télétravail sont encouragés... ces solutions permettent d'économiser du CO2. L'objectif de cet événement est de faire évoluer les pratiques dans la durée.

Pour qui ? Toutes les entreprises du territoire de Grand Lieu, quelle que soit leur taille, peuvent rejoindre le Défi. Pour cela, il suffit d'inscrire votre structure sur la plateforme en ligne <https://www.defimobilite-paysdelaloire.fr>
Une fois l'inscription réalisée, les salariés n'auront plus qu'à indiquer leurs intentions de déplacement pour la semaine du défi.

Les établissements les plus mobilisés seront récompensés selon la participation en interne et le nombre de kilométrage de CO2 économisés.

Vous êtes intéressé par le Défi Mobilité et souhaitez des informations complémentaires sur sa mise en place et son organisation ?

Contactez le service Mobilité de Grand Lieu

Mail : deplacement@grandlieu.fr

[Retour aux actualités](#)